



Le communiqué du Conseil national de l'Ordre des médecins daté du 7 octobre 2022 a été rapidement corrigé par le Docteur François ARNAUD, son Président et aujourd'hui par un communiqué de presse commun avec les syndicats médicaux.

Le Docteur François ARNAUD affirme avec force que le médecin n'est pas remplaçable.

Nous sommes évidemment d'accord avec cette position et souhaitons vous faire partager ci-dessous notre réaction.

« RAS - LE - BOL »

Le communiqué du Conseil national de l'Ordre des médecins a fait polémique.

Les raisons paraissent multiples.

L'Ordre ne peut pas devenir un relai des décisions gouvernementales. Il ne doit pas non plus se substituer au rôle des syndicats représentatifs.

Pour que le Conseil national aide à la recherche d'une solution aux difficultés d'accès aux soins programmés d'une part et aux urgences d'autre part, il ne peut le faire qu'en **concertation avec tous les médecins**, afin de ne pas voir grandir la colère de nos confrères déçus.

Le Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône, composé en grande partie de médecins toujours en activité et au contact direct de la réalité, souhaite rappeler que **la principale raison aux difficultés majeures actuelles, tient au nombre très insuffisant de médecins formés et de médecins installés.**

Il insiste sur la dégradation du statut du médecin spécialiste en médecine générale qui subit des contraintes administratives toujours plus importantes, pour un montant dérisoire du prix de sa consultation.

C'est une des raisons qui poussent logiquement nos jeunes confrères vers d'autres formes d'exercice.

L'objectif n'est pas de les contraindre mais de les rassurer et de les convaincre à envisager un exercice en cabinet libéral, simplifié et attractif aussi bien dans sa pratique que dans la revalorisation de ses actes.

N'est-ce pas illusoire d'affirmer que l'équipe de soins coordonnée, qui existe déjà autour du médecin, permettra un gain de temps et dégagera des possibilités accrues de prise en charge des patients ?

Quelles ressources seront proposées au médecin pour ce « gain de temps » ?

Ne va-t-on pas provoquer une contrainte supplémentaire et aggraver le sentiment de culpabilité existant ?

Les autres professionnels de santé sont-ils formés et disposés à ce nouveau type d'exercice ?

Pour être cohérent et efficace, il est sûrement plus utile de rechercher des solutions locales plutôt que globales.

Nous souhaitons, en conséquence, le début d'une concertation qui trouve sa raison dans l'écoute et la défense du médecin et de son patient.